

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2013

AMNISTIE DES FAITS COMMIS LORS DE MOUVEMENTS SOCIAUX ET D'ACTIVITÉS
SYNDICALES ET REVENDICATIVES - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Reynès, M. Cinieri, Mme Marianne Dubois, M. Gandolfi-Scheit, M. Marc, M. Marty,
M. Straumann, M. Lazaro et Mme Louwagie

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.